

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal | Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

L'ILE FLEURIE
A 10 minutes de la Gare de Nanterre
en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chaton et le Pont de Bezons

Ernest LEMAIRE
RESTAURATEUR

Spécialité de MATELOTES & FRITURES
BONNE CAVE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
Pêche et Baignades; Leçons de Natation
CHASSE sur L'EAU toute l'Année

Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.

CONSTRUCTION, RÉPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques

NOTA. — APPELER LE PASSEUR

Grand Magasin de Chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56

Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT, Succ^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité
pour Dames, Fillettes et Enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

NOUVEAU CABINET
DE
Chirurgie Dentaire
6, RUE DE MAUREPAS
— RUEIL —
EN FACE LE BUREAU DE POSTE
Les Mardi et Vendredi
de 9 heures à 6 heures

M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche.

Ses Prix sont très Modérés

MAISON A PARIS
38, Chaussée d'Antin, 38
Quartier de l'Opéra

HORLOGERIE A LA CONFIANCE
4, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, RUEIL

Ancienne Maison LEBEUILLÉ
E. DESLANDES
SUCCESSION

Horloger de la Ville et de la Cie des Tramways de Paris à St-Germain

Remontage de Pendules A L'ANNÉE
Réparations en tous genres

Fantaisie riche
Articles de Fumeurs
Bijouterie religieuse
Bijouterie doublée or

PENDULES
EN TOUS GENRES

COUSSINS
pour Couronnes de Mariées

MONTRES
or, argent, nickel, simples et compliquées
Solel Dépositaire de la Montre « OMEGA » qui a eu le plus grand Prix à l'Exposition de 1900

Orfèvrerie métal blanc
Orfèvrerie nickel pur
Solel Dépositaire pour la Contre

Toutes marques au prix des tarifs

ACHAT D'OR & D'ARGENT

OPTIQUE Pince-Nez et Lunettes or, argent, nickel et acier (exécution rapide des ordonnances d'occulistes). — Jumelles, Thermomètres, Baromètres, Pèse-Liquides, Réparations de Lunetterie et Optique.

MIROITERIE Glaces riches de tous Styles, Glaces fantaisie pour Cadeaux de Mariages, Réparations de Glaces.

HORLOGERIE de Franche-Comté et d'Allemagne, Cartels, Régulateurs et Coucous chantants en bois sculpté.

Inscriptions sur Calicots & STORES

Lettres en Cristal et Zinc doré

Décors, Filage Attributs

DORURE Encadrements

ENSEIGNES

L. SCALIER
24, Rue de Marly, 24, RUEIL (S.-&-O.)
Ne pas confondre de Numéros
Bien faire et laisser dire

Vins de Propriétaire

ROUGE 8°
NATUREL, la pièce de 220 litres, lit percé 48 fr.

BLANC SEC 8°
NATUREL, la pièce de 220 litres, lit percé 58 fr.

Rendus gare acheteur. Congé et Port payés. (Ech^o 0,60). Paiement à volonté, soit 3, 4, 5 mois ou c^o remb^o 5 o/o Escompte.

S'adresser au Régisseur du Clos La-combe, à Aubais (Gard).

Grande Vacherie Normande
POUPARD
19, Rue Saint-Germain, 19
NANTERRE

Lait garanti pur
TAUREAU POUR LA MONTE

Achille CAT
GÉOMÈTRE
Expert près le Tribunal civil de la Seine
Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.
Levé de plans, nivellement, projets de canalisation d'égoûts, routes, chemins de fer, tramways, etc.

30, rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

USINE A GAZ DE RUEIL

Vente à l'Usine **PRIX DU COKE** rendu en Cave

Coke N° 0	1 85	1 95	Livraison à domicile
— N° 1	1 85	1 95	dans les 24 heures
— gros criblé	1 75	1 85	de la commande
Grésillon	1 05	1 15	

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

MÉFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE

Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies

La SEULE EAU qui convienne à tous, c'est

L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT

L'EAU DE LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de table de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.

EN VENTE PARTOUT
ENTREPOT : 39, Rue Rouget-de-l'Isle, SURESNES
Téléphone : EAU DE LIANCOURT-SURESNES

Imp. E. HUBY, 27, r. Maurepas, Rueil, et 36, r. St-Germain, Nanterre

IMPRIMERIE ■ TYPOGRAPHIQUE ■ RAPIDE

MAISON FONDÉE EN 1869

CELERITE **EDMOND HUBY** **PERFECTION**

36, Rue de St-Germain, 36 — NANTERRE (Seine)

BILLETTS DE DÉCÈS EN 40 MINUTES

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES ET DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ ET LE COMMERCE

Travaux de Luxe Noir et Couleurs

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

PAPETERIE — ARTICLES DE BUREAUX

Couronnes mortuaires en Perles vendues à des prix défiant toute concurrence

UNE BIENVENUE

Nous avons la bienvenue à souhaiter à une nouvelle société nanterrienne, à l'Avant-Garde de Nanterre (Société de trompettes).

Nous publions ci-dessous le procès-verbal de la première réunion de la Société et les deux premiers articles de ses statuts qui en indiquent le but.

Procès-verbal de la réunion du 21 mars 1903

Le samedi 21 mars 1903, les personnes dont la signature suit le présent procès-verbal se sont réunies à 9 heures du soir chez M. Haumont, 3, place du Martray, à Nanterre, dans le but d'organiser une société de trompettes.

Par acclamations, M. Lachant est nommé président provisoire.

M. Chauhier explique pourquoi les trompettes quittent la Nanterrienne et leur désir de constituer une Société à part.

M. le Président, par appel nominal, demande à chaque trompette présent s'il est bien de cet avis. A l'unanimité, tous répondent oui.

Le titre de la nouvelle Société est mis aux voix et il est décidé qu'elle s'appellera l'Avant-Garde de Nanterre.

Chaque article des statuts est mis aux voix et adopté après discussion préalable. L'ensemble est adopté à l'unanimité. Il est procédé ensuite à la nomination du bureau.

Sont nommés :
Président : M. F. Lachant.
Vice-présidents : MM. Riedmann et Huby.
Chef : M. L. Nord.
Sous-chef : M. Lefebvre.
Secrétaire : M. Chauhier.
Secrétaire adjoint : M. Lavigne.
Trésorier : M. Gautron.
Trésorier adjoint : M. Haumont.

M. le Président remercie les membres présents de l'empressement qu'ils ont mis à venir en aussi grand nombre à cette réunion et de la marque de sympathie qui lui est donnée. Il les assure de tout son dévouement à l'œuvre entreprise, à laquelle il donnera toute l'énergie dont il peut disposer. Il annonce que, depuis qu'il a été présenté, il a pu réunir déjà 18 membres honoraires et qu'il espère que ce nombre ne fera que grandir.

Il est remis entre les mains de M. Gautron, trésorier, une somme de 40 francs possédée par les trompettes présents pour faire le fonds de caisse de la nouvelle Société.

Après avoir trinqué à l'avenir de l'Avant-Garde de Nanterre et à ses succès futurs dans de prochains concours, la séance est levée à 11 h. 1/2.

Ont signé le présent procès-verbal :

Le président : Lachant, 3, place de la Fête; vice-présidents : Riedmann Charles, 14, bd du Midi; Huby, 36, rue Saint-Germain; le chef : Nord, 23, rue Carthault; le secrétaire : Chauhier, 7, place du Martray; le secrétaire adjoint : Lavigne, cour Saint-Nicolas; trésorier : Gautron, rue du Marché, 2; trésorier adjoint : Haumont, place du Martray; sous-chef : Lefebvre, 13, rue Gambetta, Nanterre.

Les membres : Paquin, 18, rue des Venets; Lachant, 3, place de la Fête; Piroville, 80, rue Sadi-Carnot; Morvillez, 13, place du Martray; Ferry, 6, av. de la Gare; Gervais, 4, rue Castel-Marly; Burgevin, rue Castel-Marly; Tessandier, 30, rue du Chemin-de-Fer; Rolland, 37, rue du Chemin-de-Fer, Nanterre; Drouin, 27, avenue de Nanterre, Rueil; Broustein, 1, rue Castel-Marly; Niller, 13, rue de Saint-Germain; Morvillez, 24, rue de Saint-Germain; Nord Ed., 23, rue Carthault; Nord G., 23, rue Carthault; Guérin, boulevard du Nord; Haumont A., rue de Saint-Cloud; Pruvot, 20, route de Paris; Haumont L., rue de Saint-Cloud; Chauhier H., 7, place du Martray, Nanterre.

UNE FÊTE RÉPUBLICAINE

En l'honneur des Présidents du Comité radical. — Discours de M. Maujan. — Félicitations au Gouvernement.

La Fédération des comités radicaux et radicaux-socialistes de la Seine offrira, vendredi soir, dans les salons du Grand-Orient, un punch d'honneur à MM. Maujan, député, président du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste; Desmons et Delpech, sénateurs; Buisson et Dubief, députés, anciens présidents du congrès de Lyon.

M. Bonnet, président de la Fédération, présidera. Sur l'estrade, parmi les notabilités, nous avons remarqué la présence de MM. Réveillaud, Fort, chefs de cabinet du président du conseil, représentant M. Combes; Hubbard, Janet, Sarraut, Baudon, Rabier, Morlot, Messimy, Beauquier, députés; Blanchon, conseiller général; Chérioux, Mossot, conseillers municipaux; Félicien Paris, ancien conseiller municipal; Jaunet, Capdeville, Viel-Durand, conseillers d'arrondissement, etc., etc.

D'abord, M. Bonnet a remercié les personnes, dont beaucoup de dames, venues en grand nombre à cette manifestation, et a fait l'éloge des anciens présidents du premier congrès : MM. René Goblet, Henri Brisson et Léon Bourgeois.

M. Maujan, député, a retracé la politique du bloc républicain, fondé par M. Waldeck-Rousseau. A ce sujet, l'orateur s'exprime en ces termes :

Jamais l'union ne fut, en effet, plus nécessaire entre républicains. M. Waldeck-Rousseau l'avait bien compris, ce fut la marque de sa politique, de cette politique « du bloc », qui permit à la démocratie de se ressaisir et d'organiser victorieusement la défense républicaine.

Et c'était là une de ces conceptions éminemment justes qui indiquent le véritable homme d'Etat, et par la décision, par la vigueur avec laquelle il sut grouper toutes les forces sincèrement républicaines autour de cette loi sur les associations, qui est une loi de liberté et de garantie, il rendit à la République un service incomparable et que nous ne saurions oublier.

M. Maujan parle ensuite du successeur de M. Waldeck-Rousseau :

Eh bien, M. Combes a été cet homme de confiance et de résolution, je le dis bien haut : il a accepté comme un devoir la charge du pouvoir, alors peut-être moins recherché qu'il ne le fut en ces derniers temps; il s'est affirmé comme un chef et a dégagé sa politique par son éloquence simple et forte, par son action loyale et décisive.

Parlant des congrégations et rappelant les décisions de la Chambre, M. Maujan s'exprime ainsi :

On peut dire que cette question des congrégations, qui est la véritable préface de la séparation des églises et de l'Etat, est aujourd'hui réglée. Nous n'avons jamais confondu la religion, qui est une doctrine philosophique, avec le cléricalisme qui est une politique.

C'est un acte de défense républicaine que la majorité est en train d'accomplir et auquel devra succéder toute une politique d'action démocratique.

L'orateur termine en signalant les réformes fiscales et la réduction du service militaire qui seront l'œuvre de la législature.

Le vibrant discours de M. Maujan a été coupé, à plusieurs reprises, par les applaudissements de l'assistance. Sa péroraison a été saluée par une longue ovation.

MM. F. Buisson, Delpech, Dubief et Rabier ont parlé dans le même sens et ont été vivement applaudis.

A l'issue de la séance, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

Les 800 citoyens réunis, le 27 mars, 16, rue Cadet, sur la convocation de la Fédération radicale et radical-socialiste de la Seine, après avoir entendu les citoyens Bonnet, Maujan, Delpech, F. Buisson et Dubief, félicitent M. Combes, président du Conseil, de son ferme langage et de sa courageuse attitude dans la discussion des congrégations, lui exprimant leur entière confiance et comptent sur l'union et la discipline de la majorité républicaine du Parlement pour faire aboutir les réformes militaires, fiscales et sociales.

La séance a été levée aux cris répétés de : « Vive la République! »

BANQUET

du Samedi 4 Avril 1903, à 7 h. précises du soir

Salle TRAGIN, 37, rue de St-Germain

Organisé par

le Parti Radical et Radical-Socialiste

Sous la Présidence de

Citoyen FÉRON, Député

en l'honneur

des Camarades qui ont obtenu des Distinctions honorifiques

Prix de la Carte : 4 francs

On trouve des cartes chez tous les Cafetiers de la Ville.

VARIÉTÉ

SOUVERAINETÉ

et Organisation de la Propriété

L'humanité n'a connu jusqu'à ce jour que deux espèces de souveraineté : la souveraineté de droit divin, ou théocratique, et la souveraineté du peuple, ou démocratique.

Sans nous attarder à savoir s'il en existe une troisième, examinons quelles sont les organisations économiques qui correspondent à chacune de ces souverainetés.

La souveraineté de droit divin, nous le savons, est basée sur un sophisme. Les gouvernants, craignant que leur autorité ne soit méconnue, s'abritent derrière le Pape infallible. Une pareille société, si elle veut vivre, a tout intérêt à empêcher l'examen de ce sophisme. Le moyen d'y parvenir est simple. Elle formule : 1^o L'appropriation du sol au profit d'une

caste, celle des nobles; 2° l'inaliénabilité de la propriété individuelle foncière; 3° le privilège de l'ainé dans sa transmission héréditaire; 4° la défense d'associer les capitaux.

De cette façon, le sol appartient à une minorité qui fait la loi à la majorité esclave; par l'impossibilité où cette minorité se trouve de vendre ce qu'elle possède, le sol, source de toute richesse, reste dans les mêmes familles. Sa transmission aux aînés concentre la propriété dans un très petit nombre de mains. Enfin, par la défense d'associer les capitaux, les propriétaires fonciers, autrement dit les nobles, qui, eux, ont le droit de s'associer, restent plus forts que les capitalistes.

Cette association prend le nom de féodalité nobiliaire.

Quand la souveraineté théocratique fait place à la souveraineté démocratique, l'ordre de choses existant doit naturellement changer. Et il change.

D'abord, la souveraineté du peuple, en dépit de toutes les sympathies qui s'attachent à son nom, n'est pas autre chose que la souveraineté de la force brutale. La force est sa base.

Il faut à la souveraineté de la force, comme à celle du droit divin, un interprète qui expose la règle des actions; l'interprète, dans le cas qui nous occupe, c'est la majorité législative. Seulement, à l'encontre de la souveraineté théocratique à laquelle le peuple obéissait parce qu'elle était regardée comme intangible, la souveraineté démocratique est discutée, parce que le peuple la sait sujette à l'erreur. Il s'ensuit que la durée de la souveraineté du peuple est presque nulle, quand on la compare à celle du droit divin, sans parler de l'examiner, ni de reconnaître qu'elle s'appuie uniquement sur la force brutale.

« Quand, dit Voltaire, la population se mêle de raisonner, tout est perdu. »

La formule de la souveraineté du peuple doit nécessairement être le contrepied de celle de droit divin. Cette dernière formulait l'expropriation du sol au profit d'une caste; maintenant, le sol peut être approprié individuellement.

La propriété individuelle foncière était inaliénable; maintenant, elle peut être aliénée.

Les aînés seuls héritaient; maintenant, l'héritage se fait par partage égal entre tous les enfants.

Il était défendu d'associer les capitaux; maintenant, il est défendu seulement aux propriétaires fonciers de s'associer.

Le pourquoi de ces prescriptions est facile à expliquer. Donnez à ceux qui ont de l'argent la facilité d'acheter le sol et les instruments de travail, et vous faites d'eux les maîtres de ceux qui n'ont rien.

La démocratie maintient donc la division de l'humanité en maîtres et en esclaves et elle oblige l'immense majorité à un travail incessant pour pouvoir vivre.

Abolissez l'inaliénabilité de la propriété foncière, qui était le privilège des nobles, et vous brisez la féodalité nobiliaire de façon à en empêcher à jamais le retour.

Faites hériter tous les enfants et vous rendez impossible désormais l'hérédité par primogéniture. Autorisez enfin l'association des capitaux en défendant aux propriétaires fonciers de s'associer, vous rendez les premiers plus forts que les seconds, plus forts aussi que les travailleurs, et vous substituez à la féodalité nobiliaire la féodalité financière, qui n'est autre que le régime bourgeois par excellence.

Cette règle, prescrite par la démocratie pour pouvoir vivre, renferme en elle-même le poison qui doit la tuer.

Autrefois, l'esclavage était domestique, c'est-à-dire que l'esclave appartenait à un maître qui le nourrissait, en exigeant une certaine somme de travail; aujourd'hui, l'esclave, autrement dit le prolétaire, n'appartient, en théorie, à personne: en réalité, il appartient à tous

ceux qui peuvent l'employer. L'esclavage n'est plus domestique, il est social, avec cette circonstance aggravante que, par suite du développement de l'intelligence, l'esclave social ressent beaucoup plus que l'esclave domestique le malheur de sa situation, ce qui l'incite à se révolter contre l'ordre de choses établi.

D'autre part, sous une démocratie, les riches peuvent se ruiner, ce que les nobles, qui étaient dans l'impossibilité de vendre leurs terres, ne pouvaient pas faire. Le riche qui se ruine, ayant reçu une éducation en rapport avec son premier état de fortune, devient un révolutionnaire du jour où il n'a plus rien, et un révolutionnaire d'autant plus dangereux que son intelligence est cultivée.

Enfin, la démocratie, en autorisant les associations de capitaux, conduit à ce résultat: que les gros capitalistes absorbent les petits et les refoulent dans le prolétariat.

Conclusion: un gouvernement démocratique renferme, en même temps que les conditions de son existence, les causes de sa perte, ce qui l'oblige à n'avoir qu'une durée éphémère.

Jusqu'à présent, nous n'avons examiné que deux espèces de souveraineté. N'en existe-t-il pas une troisième?

Evidemment si, car chaque organisation de propriété correspond à une souveraineté et le socialisme, ou le sol à tous, ne saurait se rattacher ni à la souveraineté de droit divin, ni à la démocratie.

Cette souveraineté est celle de la raison. Bien qu'elle s'étende sur une démonstration rationnellement incontestable, elle ne parviendra à dominer le monde que lorsque les deux autres souverainetés seront devenues absolument impuissantes.

Son organisation économique sera la suivante:

1° Propriété collective du sol;

2° Fusion de l'humanité en une seule classe, celle des travailleurs, gagnant en proportion de leur travail;

3° L'instruction, non plus le monopole de la richesse, mais bien devenue le lot de tous;

4° Domination du travail sur la richesse.

Le socialisme de l'avenir, comme on le voit, est à la fois la négation, et de la féodalité, et du régime bourgeois.

G. POTRON.

UNION DES Commerçants et Industriels DE NANTERRE

Assemblée générale du 6 mars

(Suite)

Après discussion, vu le départ de M. Huby de la salle des séances, l'assemblée renvoie les propositions de ce dernier à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

On passe à l'étude de la fameuse question: *Personnalité des unions*. Un échange de vues oblige l'assistance à décider que cette proposition ne reviendra en séance qu'après une nouvelle étude approfondie. Les unionistes désirent qu'elle soit bien au point avant d'être adoptée.

Conformément aux statuts, on procède au renouvellement du tiers des membres du bureau. Les sortants sont: MM. Richardière, Roy, Gauss, Dupont. On scrutine au bulletin secret et les résultats sont les suivants: Votants: 24. Majorité: 13. Bulletins blancs: 2. Ont obtenu: MM. Gauss, 21 voix; Roy, 19; Richardière, 20; Dupont, 19.

Le bureau se trouve donc ainsi composé:

Président: M. Gauss.

Vice-présidents: MM. Richardière, Roy.

Secrétaire: M. Huby.
Trésorier: M. Evrat.
Secrétaire adjoint: M. Talpin.
Trésorier adjoint: M. Bouy.
Administrateurs: MM. Cayron, Dazeville, Dupont, Lécluse, Prin.

Après la proclamation du bureau renouvelé, le président remercie ses collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de lui donner et déclare qu'il continuera à faire tous ses efforts pour mener à bien l'œuvre entreprise.

Avant de lever la séance, M. Richardière propose de voter des félicitations à M. Huby, au sujet de la distinction qu'il vient de recevoir, proposition qui reçoit l'assentiment de l'assemblée.

La séance est levée à 11 heures.

Accident du travail

Le nommé Marius Bilhau, âgé de 45 ans, maçon, demeurant à Puteaux, rue Pasteur, qui se trouvait sur un échafaudage au troisième étage d'une maison en construction, sente des sursauts, a perdu l'équilibre et, dans sa chute, s'est très grièvement blessé au crâne. Il a été transporté à l'hôpital Beaujon.

SI VOUS VOLEZ GUÉRIR de LA SURDITÉ d'une MALADIE DE LA GORGE OU DU NEZ

Prenez pour exemples les milliers de guéris dont les témoignages sont exposés au Salon des Autographes de l'Institut de la Surdité, dont l'entrée est libre tous les jours.

Si vous habitez la province, écrivez immédiatement au Directeur de l'Institut de la Surdité, des maladies de la gorge et du nez, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui vous enverra gratis et franco, le journal "La Médecine des Sens", qui explique l'action de l'Audiphone invisible Bernard et expose clairement la méthode aurivoltaïque, pour la guérison des maladies des oreilles, du nez ou de la gorge.

Dimanche 29, dernière matinée aux Folies-Dramatiques de la Famille du Brosseur qui, après 100 représentations, cédera la place à l'Hôtel du Libre-Exchange.

A la Porte Saint-Martin, vendredi dernier, reprise du *Courrier de Lyon* avec Duquesne, Léon Noël, Castellan, Gravier, Mmes Malvas, Spindler, etc.

On annonce pour cette semaine à l'Ambigu la première représentation du nouveau spectacle, le *Roman de Françoise*.

A lui seul, Méphisto, dans son *looping the loop*, suffirait à faire la fortune du Casino de Paris. Le reste du programme, sur lequel figurent Kara, le jongleur mondan; les Harvey; Bertin, l'homme protégé aux mille transformations; Baptiste et Franconi, qui marchent sur la tête, n'est pas moins attrayant.

« Boucler la boucle » est une expression qui fait fureur à Paris, et les Maturins, pour être à la hauteur de l'actualité, bouclent aussi chaque soir la boucle... du succès avec leur spectacle qui rallie tous les suffrages des connaisseurs. Leur affiche est en effet des plus complètes avec les *Amis de nos Amis*, la *Momie*, le *Premier Jiri de Loulou* et l'*Achat de laine*, cette parodie de la *Châtelaine*, qui blague si spirituellement les héros de Capus.

THEATRE CORDIUX
Place de la Fête, à Nanterre
Prochainement: *Gigolette*, *La Pocharde*, *La Mairaine de Charley*, *Madame Sans-Gêne*.

On demande à Louer des Chambres meublées DANS MAISON CONVENABLE S'adresser à l'Usine à gaz, à Nanterre

BELLES OCCASIONS Bicyclettes à Vendre

Absolument garantis, état de neuf S'adresser, 25, rue du Docteur-Foucault, à la Conciergerie.

Chronique Théâtrale

THEATRE TRIANON
Première représentation du *Cochon*, vaudeville en 3 actes de MM. Ralph et Cadey. Voilà un titre qui paraît des plus drôles; en effet, il l'est et la pièce aussi. Il s'agit d'une vieille rentière qui, à sa mort, donne toute sa fortune à celui de ses neveux qui se chargera de soigner un cochon qu'elle a élevé et

choyé comme un enfant; de plus, elle a fait un legs assez bizarre: 600 francs devront être offerts à une jeune fille sage qui aura subitement mal tourné et aura été abandonnée par son séducteur.

Nous voyons alors deux familles, qui devaient s'allier par un mariage, se transformer en ennemis à cause du fameux cochon. C'est un vaudeville poussé à l'extrême, mais qui, certainement, obtiendra un certain succès. Les auteurs ont écrit un dialogue très amusant, quoique souvent un peu leste; en résumé, la pièce est agréable et l'interprétation est bonne.

MM. Belucci, Rouvière, Ransard, Mmes Dufay, Rolland, Vallier ont joué cette tarce avec beaucoup d'entrain et méritent tous des compliments.

AU CHATEAU-D'EAU
Josephine vendue par ses sœurs (reprise). Ce théâtre a abandonné le drame pour reprendre l'opérette et avec succès, à en juger par la foule qui s'y pressait pour cette reprise la semaine dernière. Il me serait difficile de raconter ce que j'ai vu, car deux et même trois dames se trouvaient devant moi et moi totalement empêché (pas elles, mais leurs chapeaux) de voir ce qui se passait sur la scène; mais j'ai pu entendre et, dans une opérette, c'est le principal.

M. Guyon fils, vraiment drôle dans le rôle de Pharaon-Pacha; Piccolagna, dans celui de Montosol ont été très applaudis; le petit ténor Gardon est vraiment agréable à entendre; il est regrettable que son rôle ne comporte pas plus de chant; Mmes Mily Mayer (Josephine), Jane Thibaut, Croix Mayer ont partagé avec eux les applaudissements.

COMMUNIQUÉS
Aux Bouffes-Parisiens, les représentations de Mlle Polaire se poursuivent avec un succès toujours croissant. Mais pour voir *Claudine*, il faut se hâter; les répétitions de *Miss Chipp* ont commencé et la nouvelle pièce de MM. Michel Carré et André de Lorde sera bientôt prête à passer.

Dimanche 29, dernière matinée aux Folies-Dramatiques de la Famille du Brosseur qui, après 100 représentations, cédera la place à l'Hôtel du Libre-Exchange.

A la Porte Saint-Martin, vendredi dernier, reprise du *Courrier de Lyon* avec Duquesne, Léon Noël, Castellan, Gravier, Mmes Malvas, Spindler, etc.

On annonce pour cette semaine à l'Ambigu la première représentation du nouveau spectacle, le *Roman de Françoise*.

A lui seul, Méphisto, dans son *looping the loop*, suffirait à faire la fortune du Casino de Paris. Le reste du programme, sur lequel figurent Kara, le jongleur mondan; les Harvey; Bertin, l'homme protégé aux mille transformations; Baptiste et Franconi, qui marchent sur la tête, n'est pas moins attrayant.

« Boucler la boucle » est une expression qui fait fureur à Paris, et les Maturins, pour être à la hauteur de l'actualité, bouclent aussi chaque soir la boucle... du succès avec leur spectacle qui rallie tous les suffrages des connaisseurs. Leur affiche est en effet des plus complètes avec les *Amis de nos Amis*, la *Momie*, le *Premier Jiri de Loulou* et l'*Achat de laine*, cette parodie de la *Châtelaine*, qui blague si spirituellement les héros de Capus.

THEATRE CORDIUX
Place de la Fête, à Nanterre
Prochainement: *Gigolette*, *La Pocharde*, *La Mairaine de Charley*, *Madame Sans-Gêne*.

On demande à Louer des Chambres meublées DANS MAISON CONVENABLE S'adresser à l'Usine à gaz, à Nanterre

BELLES OCCASIONS Bicyclettes à Vendre

Absolument garantis, état de neuf S'adresser, 25, rue du Docteur-Foucault, à la Conciergerie.

Chronique Théâtrale

THEATRE TRIANON
Première représentation du *Cochon*, vaudeville en 3 actes de MM. Ralph et Cadey. Voilà un titre qui paraît des plus drôles; en effet, il l'est et la pièce aussi. Il s'agit d'une vieille rentière qui, à sa mort, donne toute sa fortune à celui de ses neveux qui se chargera de soigner un cochon qu'elle a élevé et

Entre amis:
— Et ton livre, mon cher?
— Succès: je vais être traduit.
— Ah! en quelle langue?
— En police correctionnelle!...

Correctionnelle:
— Vous avez déjà subi une condamnation pour détournement chez un marchand de vins votre patron?
— Par erreur, monsieur le président: c'était dans mes fonctions.
— De voler?
— De dépouiller la correspondance!

Amenités entre femmes qui se désolent:
L'une se regardant au miroir:
— Mon Dieu, ma chère, plus je vais plus je me trouve laide.
— Tout le monde, ma chère, est de votre avis.

CHEMINS DE FER
DE PARIS A LYON A LA MEDITERRANÉE
Il est délivré pendant toute l'année, dans toutes les gares P.-L.-M. des carnets de 1^{re}, 2^e et 3^e classe pour les voyages sur les lignes des réseaux Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M.-Algérie, Est-Algérie, Etat (Lignes algériennes), lignes desservies par la Compagnie générale transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Tomache), ou par la Société générale de Transports maritimes à vapeur. Les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes. Les parcours sur les réseaux français doivent être complétés par 300 kilomètres. Les parcours maritimes doivent être effectués exclusivement sur les paquebots d'une même Compagnie. La nourriture à bord des paquebots est comprise dans le prix des billets.

Les voyageurs doivent ramener les voyageurs à leur point de départ. Ils peuvent comprendre, non seulement un circuit dans chaque port, mais encore un voyage aller et retour dans les deux sens, sans qu'une même section puisse y figurer plus de deux fois (une fois dans chaque sens ou deux fois dans le même sens).

Avant d'être admis dans toutes les gares du parcours, Validité: 90 jours, avec faculté de prolongation de 30 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 p. cent. Faire la demande de carnets 5 jours au moins à l'avance, à la gare où le voyage doit être commencé.

ORDRE DU JOUR
1° Appel.
2° Lecture du procès-verbal.
3° Situation financière.
4° Tramways de traction électrique, trains matinaux.
5° Chemins de fer de l'Ouest.
6° Téléphone.
7° Vérification des contributions.
8° Insignes, paiement.
9° Election d'un membre du Conseil

La section de Bougival et environs a tenu son assemblée générale dimanche 22 mars, à 2 heures, à la mairie de Bougival, sous la présidence de M. Aubry.

La section a décidé d'étudier un projet de tramways reliant Rueil à Versailles.

Puis, le Conseil prend connaissance d'une lettre du Parti commercial et industriel français, qui insiste pour obtenir l'adhésion de l'Union syndicale.

Après examen du travail accompli par le P. C. I. F., le Conseil d'administration reconnaît que de la félicitation des ligues, unions, groupes et syndicats commerciaux et industriels, il doit résulter une puissance considérable capable de faire aboutir les solutions proposées pour la défense et la protection des intérêts généraux du commerce et de l'industrie.

D'autre part, tout en représentant l'unification et la concentration des unions et syndicats, le P. C. I. F. laisse à chaque groupement son autonomie absolue.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration vote à l'unanimité l'adhésion de l'Union syndicale au P. C. I. F.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. le Directeur de la Compagnie des Tramways mécaniques et décide de faire de nouvelles démarches afin d'obtenir au plus tôt la mise en exploitation de la ligne du Pecq à Rueil-Ville.

Le Conseil décide, en outre, d'adresser aux pouvoirs publics un vœu tendant à la substitution de la traction électrique sur la ligne de l'Etoile à Saint-Germain.

Puis, M. Vaudin donne lecture d'un rapport présenté par M. Berthier sur la question des trains-tramways.

M. Falot rend compte que la Compagnie de l'Ouest a l'intention de prolonger sur une longueur de 155 mètres le quai de départ de la gare de Rueil, des trains-tramways viendraient s'arrêter à droite de ce quai et feraient un service de navette entre Rueil et Saint-Lazare avec arrêts à toutes les stations intermédiaires.

Il y aurait 4 trains-tramways à l'heure jusqu'à 9 heures du matin, puis de 11 h. du matin à 1 heure après-midi et enfin le soir de 5 heures à 7 heures.

Le Conseil décide de continuer l'étude de cette question afin de recueillir tous les renseignements nécessaires avant de la présenter aux pouvoirs publics.

M. Domage présente ensuite un rapport sur la question des téléphones, la commission chargée d'étudier cette question propose de relier Rueil à Versailles plutôt qu'à Saint-Germain.

M. le Président demande que cette question soit ajournée, car il a commencé les démarches auprès de l'Administration des Téléphones, mais, en demandant le raccordement avec Saint-Germain, il va demander de suite l'étude du raccordement avec Versailles.

Le Conseil charge le bureau de faire imprimer des cartes de membres.

Le Conseil décide de s'entendre avec un spécialiste pour la vérification des feuilles de contributions.

Puis, le Conseil examine une proposition de M. Letourneur tendant à obtenir la création d'un train plus matinal, le premier tramway de Paris n'arrivant à Rueil qu'à 7 h. 1/2.

Le Conseil émet un vœu réclamant la création de deux nouveaux départs plus matinaux de façon que les premiers tramways arrivent à Rueil à 6 1/2 et 7 heures du matin.

Le Conseil fixe ensuite la date de la prochaine assemblée générale au jeudi 16 avril prochain et arrête l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR
1° Appel.
2° Lecture du procès-verbal.
3° Situation financière.
4° Tramways de traction électrique, trains matinaux.
5° Chemins de fer de l'Ouest.
6° Téléphone.
7° Vérification des contributions.
8° Insignes, paiement.
9° Election d'un membre du Conseil

La section de Bougival et environs a tenu son assemblée générale dimanche 22 mars, à 2 heures, à la mairie de Bougival, sous la présidence de M. Aubry.

La section a décidé d'étudier un projet de tramways reliant Rueil à Versailles.

Entre amis:
— Et ton livre, mon cher?
— Succès: je vais être traduit.
— Ah! en quelle langue?
— En police correctionnelle!...

Correctionnelle:
— Vous avez déjà subi une condamnation pour détournement chez un marchand de vins votre patron?
— Par erreur, monsieur le président: c'était dans mes fonctions.
— De voler?
— De dépouiller la correspondance!

Amenités entre femmes qui se désolent:
L'une se regardant au miroir:
— Mon Dieu, ma chère, plus je vais plus je me trouve laide.
— Tout le monde, ma chère, est de votre avis.

CHEMINS DE FER
DE PARIS A LYON A LA MEDITERRANÉE
Il est délivré pendant toute l'année, dans toutes les gares P.-L.-M. des carnets de 1^{re}, 2^e et 3^e classe pour les voyages sur les lignes des réseaux Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M.-Algérie, Est-Algérie, Etat (Lignes algériennes), lignes desservies par la Compagnie générale transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Tomache), ou par la Société générale de Transports maritimes à vapeur. Les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes. Les parcours sur les réseaux français doivent être complétés par 300 kilomètres. Les parcours maritimes doivent être effectués exclusivement sur les paquebots d'une même Compagnie. La nourriture à bord des paquebots est comprise dans le prix des billets.

Les voyageurs doivent ramener les voyageurs à leur point de départ. Ils peuvent comprendre, non seulement un circuit dans chaque port, mais encore un voyage aller et retour dans les deux sens, sans qu'une même section puisse y figurer plus de deux fois (une fois dans chaque sens ou deux fois dans le même sens).

Avant d'être admis dans toutes les gares du parcours, Validité: 90 jours, avec faculté de prolongation de 30 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 p. cent. Faire la demande de carnets 5 jours au moins à l'avance, à la gare où le voyage doit être commencé.

ORDRE DU JOUR
1° Appel.
2° Lecture du procès-verbal.
3° Situation financière.
4° Tramways de traction électrique, trains matinaux.
5° Chemins de fer de l'Ouest.
6° Téléphone.
7° Vérification des contributions.
8° Insignes, paiement.
9° Election d'un membre du Conseil

La section de Bougival et environs a tenu son assemblée générale dimanche 22 mars, à 2 heures, à la mairie de Bougival, sous la présidence de M. Aubry.

La section a décidé d'étudier un projet de tramways reliant Rueil à Versailles.

En passant par Bougival, si possible, et a décidé de réclamer le remplacement par la traction électrique du système actuel de traction employé sur la ligne de Saint-Germain.

La Section a renouvelé son comité, qui est composé comme suit:
Président: M. Lion, maître blanchisseur, à Bougival.

Vice-présidents: MM. Aubry, entrepreneur de charpentes, à Louveciennes; Lucien Mention, horticulteur, à la Celle-Saint-Cloud.

Trésorier: M. Salles, entrepreneur de travaux publics, à Bougival.

Trésorier adjoint: M. Toupin, libraire, à Bougival.

Secrétaire: M. Longnon, libraire, à Bougival.

Membres du Comité: MM. Chesneau, boulanger, à Bougival; Bertrand, marchand expert, à Bougival; Gauthier, négociant, à Louveciennes; Bastide, entrepreneur de couverture et plomberie, à Bougival; Lancelin, entrepreneur de transports, à Marly-le-Roi; Fontelle, marchand de vins, à Bougival.

Palais du Trocadéro, Grande matinée organisée pour les tombes des militaires et marins morts au service de la France, le 23 avril 1903, à 2 heures très précises, avec le gracieux concours des artistes les plus éminents de l'Opéra, du Théâtre-Français, de l'Opéra-Comique, de l'Odéon, des principaux théâtres de Paris et de la musique de la Garde républicaine.

Prix d'une place: — Loges couvertes: 20 fr.; loges découvertes: 10 fr.; parquette: 10 fr.; estrade: 5 fr.; fauteuils de balcon: 5 fr.; amphithéâtre: 2 fr.; tribunes: 1 franc.

On trouve des billets, sans augmentation de prix, chez M. Niessen, avenue de Neuilly, 137, à Neuilly; au siège social; au Trocadéro, bureau des locations; chez MM. les Administrateurs et chez les dames patronesses.

A Rueil: chez MM. Ture, président, 16, avenue de Paris; commandant Flaus, 117 ter, avenue du Chemin-de-Fer; Pélassier, trésorier, 10, avenue du Chemin-de-Fer.

NAISSANCES. — Christophe Maurice-Edouard, 5, boulevard des Sycomores; Leroy André-Alphonse, place Richelieu, 6; Graillot Madeleine, rue de Nanterre, 23; Mercier Charles-Jules-Félix, rue de Suresnes, 6; Raiffé René, caserne de Rueil, Braisé Geneviève, rue du Château, 23; Cherrier Louise, 42, boulevard Saint-Cloud; Bellard Madeleine-Marie, rue du Général-Noël, 23.

PUBLICATIONS. — Dusart Alfred Edmond, employé de commerce, 111, boulevard de l'Hôpital, Paris et Beaumont Alice-Madeleine, modiste, avenue Victor-Hugo, 78, Rueil; Liénard Joseph, blanchisseur, rue du Gué, 25 et Chanton Virginie, blanchisseuse, rue du Gué, 5; Sturbe François, employé, rue de Marly, 7, Rueil et Martin Elise, blanchisseuse, rue Maurepas, 27, Rueil; Defaux Albert, plombier, 45, rue des Bois, Rueil et Gatignol Eugénie, domestique, 45, rue des Bois, Rueil.

DECES. — Nénot Jean, terrassier, 61 ans, au hameau de Buzenval; Michel J. Lagrange, 52 ans, maraîchère, rue du Vieux-Chemin-de-Paris, 4; Vartel veuve Carré, 71 ans, cuisinière, rue des Petits-Champs, 6; Harrambas, veuve Lemercier, journalière, 72 ans, rue Jean-Edeline, 18.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER.
Exiger le véritable nom

Etude de M^e DUMESNIL, Notaire à Rueil
ADJUDICATION SUR UNE ENCHERE
En l'Etude de M^e DUMESNIL, Notaire à Rueil
Le Lundi 30 Mars 1903, à 2 heures

1° D'une Maison sise à Rueil, avenue de Paris, n° 206, à usage d'entrepreneur de maçonnerie.
Revenu 1.500 fr. Mise à prix 15.000 fr.

2° D'une Grande Propriété sise à Rueil, avenue de Paris, n° 206 bis, comprenant magnifique établissement d'horticulture (2 maisons, 11 serres avec appareils, puits, hangars, écuries). — Contenance 3,750 m.
— Jouissance immédiate.
Mise à prix 15.000 fr.

3° D'une Maison sise à Rueil, avenue de Chatou, à l'